



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,  
SECONDAIRE ET TECHNIQUE  
SECRETARIAT GENERAL

*Le Secrétaire Général*

Kinshasa, le 03 JANV 2024

Transmis Copie pour Information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Son Excellence Madame le Vice-Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Monsieur l'Inspecteur Général de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Révérend, Madame, Monsieur le Coordinateur National des Ecoles Conventionnées (**Tous**), (**Tous**) à **Kinshasa**.
- Son Excellence Madame, Monsieur le Gouverneur de Province (**Tous**) ;
- Son Excellence Madame, Monsieur le Ministre Provincial en charge de l'Éducation (**Tous**) ;
- Madame, Monsieur l'Inspecteur Principal Provincial de l'EPST (**Tous**) ;
- Madame, Monsieur le Directeur Provincial de la DINACOPE (**Tous**) ;
- Révérend, Madame, Monsieur le Coordinateur Provincial des Ecoles Conventionnées (**Tous**).

COMMUNIQUÉ OFFICIEL N° MINEPST/SG/80/CDU/TMD/0001/2024

Objet : Rentrée des classes au deuxième trimestre 2023 – 2024

A Madame, Monsieur le Directeur Provincial de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (**Tous**).

Madame, Monsieur,

Contrairement à un Communiqué officiel signé par un certain Ministre d'État, Ministre de l'EPST, qui circule sur les réseaux sociaux, œuvre d'un incivique ayant imité la signature de Son Excellence le Professeur Tony MWABA KAZADI, Ministre de l'EPST, faisant état d'un report de la reprise des cours au deuxième trimestre de l'exercice scolaire en cours, je tiens à confirmer, qu'en respect strict du Calendrier Scolaire 2023 – 2024, le début du deuxième trimestre de cette année scolaire reste maintenu au lundi 08 janvier 2024, conformément à l'horaire des cours de chaque école, et ce sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo.

A cet effet, chaque Directeur Provincial de l'EPST est tenu de réunir son Comité Provincial et prendre les mesures utiles pour le respect strict du Calendrier Scolaire 2023 – 2024 et en assurer une large diffusion auprès de tous les Acteurs et Partenaires Éducatifs.

Un rapport circonstancié sera attendu de chaque Province Éducationnelle sur la reprise effective des enseignements le lundi 08 janvier 2024.

Chacun de vous est tenu d'accuser réception du présent communiqué.

Il y a ordre.

Sentiments Patriotiques,

Christine NEPA NEPA KABALA